

ACTES ADMINISTRATIFS DU DÉPARTEMENT DU VAR

Année 2023 • N° 41

Publication parue
le 18 juillet 2023



LE DÉPARTEMENT

**ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DÉPARTEMENT
DU VAR**

ARRETES

SOMMAIRE

Direction de l'autonomie

AI 2023-1111 ARRETE DEPARTEMENTAL FIXANT LES PRIX DE JOURNEE ET LE
FORFAIT GLOBAL DEPENDANCE APPLICABLES EN 2023 A L'EHPAD L'ESCANDIHADO
A FLASSANS-SUR-ISSOLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LE DÉPARTEMENT

D.A./
NR

Acte n° AI 2023-1111

**ARRETE DEPARTEMENTAL FIXANT LES PRIX DE JOURNEE ET LE FORFAIT
GLOBAL DEPENDANCE APPLICABLES EN 2023 A L'EHPAD L'ESCANDIHADO A
FLASSANS-SUR-ISSOLE**

Le Président du Conseil départemental du Var,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.3221-1 à L.3221-12 relatifs aux compétences du Président du Conseil départemental,

Vu le code de l'action sociale et des familles et en particulier ses articles R.314-1 à R.314-204 relatifs à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de tarification des établissements et des services sociaux et médico-sociaux,

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les collectivités locales et l'Etat,

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne,

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu la loi de financement de la sécurité sociale pour 2023,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A1 du 26 octobre 2022 relative à l'élection de son Président,

Vu la délibération de la Commission permanente n° G52 du 5 décembre 2022, fixant le taux d'évolution pour l'année 2023 des dépenses pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux, sous compétence tarifaire du Département du Var,

Vu l'arrêté départemental n°AR 2020-1313 du 10 novembre 2020 approuvant le schéma départemental de l'autonomie pour la période 2020-2024,

Vu le règlement d'aide sociale du Département du Var du 13 décembre 2021,

Vu les propositions budgétaires de l'établissement,

Vu le rapport budgétaire établi par monsieur le directeur de l'autonomie,

Sur proposition de la directrice générale des services du Département du Var,

ARRETE

Article 1^{er}: Les tarifs applicables à l'EHPAD ET L'ACCUEIL DE JOUR RESIDENCE L'ESCANDIHADO, sont fixés, à compter du **1er juillet 2023**, comme suit :

Pour l'EHPAD:

	Tarifs
Hébergement	66,72 €
GIR 1 et 2	21,36 €
GIR 3 et 4	13,56 €
GIR 5 et 6	5,74 €
Dépendance moins de 60 ans	18,91 €
Forfait moins de 60 ans (Heb + Dep)	85,63 €

Le montant du forfait global dépendance relatif au versement de l'APA des résidents bénéficiaires du Var est fixé pour l'exercice 2023 à **234 232 €**.

Modalités de paiement de la dotation à la charge du Département pour 2023

Dotation globale 2023 à la charge du département du Var	234 232,00 €
Dotation déjà perçue du 1er janvier au 31 juillet 2023	119 070,00 €
Dotation à percevoir en un versement unique	115 162,00 €
Versement par douzième à compter du 1er janvier 2024	19 519,33 €

Le montant du versement par douzième établi au 1er janvier 2024 sera reconduit jusqu'à la fixation du nouveau forfait.

Pour l'Accueil de jour :

	Tarifs
Hébergement	31,82 €
GIR 1 et 2	44,28 €
GIR 3 et 4	28,12 €
GIR 5 et 6	11,92 €
Dépendance moins de 60 ans	28,12 €
Forfait moins de 60 ans (Heb + Dep)	59,94 €

Article 2 : La directrice générale des services, le directeur de l'autonomie et le payeur départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera mis en ligne sur le site internet du Département du Var.

Article 3: Conformément aux dispositions combinées de l'article L. 351-1 et de l'article R. 351-15 du code de l'action sociale et des familles, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale, sis 245 rue Garibaldi – 69422 Lyon Cedex 03, dans le délai d'un mois à compter de sa publication, ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Fait à Toulon, le 18/07/2023

Pour le Président du Conseil départemental

Signé : **Christophe PAQUETTE**
Le Directeur général adjoint, chargé des solidarités humaines

Réception au contrôle de légalité : 18 juillet 2023

Référence technique : 83-228300018-20230718-lmc3180450-AI-1-1

Acte certifié exécutoire

le : 18/07/2023

Pour le Président du Conseil départemental

La directrice générale des services

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 18/07/2023

PARTOUT, POUR TOUS,
LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



390, avenue des lices • CS 41303 • 83076 Toulon cedex